

**COMMUNE DE FRESNOY-LE-GRAND**  
**CAPTAGES COMMUNAUX**

ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX DEMANDES PAR L'HYDROGEOLOGUE AGREE

	<b>Prix unitaire Euros HT</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût Euros. H.T</b>
<b>Périmètre de protection immédiate</b>			
Pas de travaux préconisés			
<b>Périmètre de protection rapprochée</b>			
Pas de travaux préconisés			
<b>COUT TOTAL EUROS.H. T. DES TRAVAUX</b>			<b>0</b>

**RAPPORT:**

Coût des travaux en Euros / Prélèvements annuels en m<sup>3</sup>  
= 0 €

*Le coût des travaux de réalisation des ouvrages n'est pas pris en compte dans le cadre de ce projet étant donné que le forage 1 a été réalisé en 1911 et le forage 2 en 1975.*

Dressé par AMODIAG-Environnement

**COMMUNE DE FRESNOY-LE-GRAND**  
**CAPTAGES COMMUNAUX**

**ESTIMATIONS DES INDEMNISATIONS**

Les prescriptions peuvent amener la collectivité à verser des indemnités aux propriétaires des parcelles grevées de servitudes spécifiques sous réserve que le préjudice causé soit « direct, matériel et certain » (Code de l'Expropriation).

Aucune indemnisation n'est proposée, par la collectivité, aux propriétaires et autres ayants droits dont les terrains sont situés dans les périmètres de protection.